

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 587**

### Intitulé

CAP : Certificat d'aptitude professionnelle Gestion des déchets et propreté urbaine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 20	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Professionnel qualifié, le titulaire du CAP gestion des déchets et propreté urbaine exerce 3 fonctions principales : - réception et tri des déchets ;

- collecte des déchets ;

Il est capable de :

- réceptionner et orienter les déchets ;

- collecter les déchets ;

- vérifier les équipements avant et après l'exécution d'un chantier ;

- gérer un poste de travail ;

- communiquer et travailler en équipe.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

déchetteries, centres de transfert et d'enfouissement, entreprises de récupération et traitement des déchets, collectivités territoriales agent de déchets urbains et industriels, conducteur de véhicules collectant et transportant les déchets solides, conducteur d'engin de nettoyage, de transfert et de machines nécessaires au traitement des déchets, agent d'accueil et de contrôle en déchetterie

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2303 : Nettoyage des espaces urbains

K2304 : Revalorisation de produits industriels

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- Techniques de collecte et de tri des déchets - Techniques de nettoyage
- Français et histoire-géographie
- Mathématiques et sciences
- Education physique et sportive

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique choisi parmi les personnes qualifiées de la profession. Il est composé à parts égales : - d'enseignants des établissements scolaires publics, privés sous contrat et des centres de formation d'apprentis ; - de professionnels choisis en nombre égal parmi les employeurs et les salariés après consultation des organisations représentatives.
En contrat d'apprentissage	X	idem

Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Décret n° 2002-463 du 4 avril 2002 portant règlement général du certificat d'aptitude professionnelle

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 14/11/1994

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

##### Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

##### Historique de la certification :